

## ANALYSE COMPARATIVE DU STATUT DES L'EXPERTS

<b>Expert de justice – Expert du juge</b>		<b>Expert privé de partie</b>
	<b>1. Donneur d'ordre</b>	
Juge		Partie
	<b>2. Engagement</b>	
Serment		Contrat
	<b>3. Responsabilité</b>	
Délictuelle		Contractuelle
	<b>4. Missions</b>	
Eclairer juge et parties		Assistance conseils partie
Pas de conception, ni direction ou surveillance de travaux – Avis de propositions faite par les parties		Peut concevoir et développer les solutions permettant de remédier aux causes et désordres
	<b>5. Connaissances</b>	
Entretient des connaissances techniques et procédurales		Entretient des connaissances techniques
	<b>6. Déontologie</b>	
Impartialité, loyauté et dignité, objectif – Récusation possible		Impartialité, loyauté, conformité et dignité, objectif
Discrétion		Courtoisie et avis uniquement sur des appréciations techniques et spécifiques
Respect des confrères		Respect des confrères
	<b>7. Indépendance</b>	Permettre et faciliter la conciliation, voire la médiation
Indépendance absolue à l'égard des parties		Ne peu donner les mêmes gages d'objectivité que l'expert de justice
	<b>8. Vérité</b>	
Obligation de la vérité scientifique permettant au juge de disposer des éléments de faits (vérité judiciaire)		Aide à la préparation d'une stratégie de défense sans remise en cause de la loyauté et du respect de la vérité de l'expert
Répond à toutes les questions posées par la partie et son avocat		Apporte des éléments contradictoires permettant l'émergence de la vérité scientifique
	<b>9. Rapport (destination)</b>	
Juge et parties		Partie
	<b>10. Rémunération</b>	
Rémunération sous contrôle de juge		Pour la partie, pas d'honoraires au résultat
	<b>11. Droit de mentir</b>	
Non		Non
	<b>12. Droit de se taire</b>	
Non		+ ou -